

## DECISION DE LA MAIRE

Par délégation du Conseil Municipal  
(Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
En application de la délibération du 18 octobre 2023

### REHABILITATION DE LA SPAY ET DE L'ENCAN SUR LA COMMUNE DE L'ILE D'YEU

#### DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

**La Maire de la Commune de l'Ile d'Yeu,**

**Vu** le Code de la commande publique et notamment les articles R. 2185-1 et R. 2185-2 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n° DEL/NN/22/07/186 du Conseil municipal en date du 19 juillet 2022 approuvant le projet de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation de la Spay et de l'Encan sur la commune de l'Ile d'Yeu avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée ;

**Vu** la délibération n° DEL/NN/22/07/186 du Conseil municipal en date du 19 juillet 2022 approuvant le programme de l'opération citée en objet et l'enveloppe financière prévisionnelle et décidant notamment de lancer la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre (procédure avec négociation) et donnant tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation et lui donne notamment tous pouvoirs pour le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte ;

**Vu** la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage signée avec l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée le 9 novembre 2022 pour la réhabilitation de la Spay et de l'Encan sur la commune de l'Ile d'Yeu ;

**Vu** le programme ;

**Considérant**, s'agissant de l'opération susmentionnée :

- Qu'après approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle, une consultation en procédure négociée a été lancée le 20 avril 2023 et a fait l'objet d'une publicité au JOUE et au BOAMP en application des articles R. 2124-1, R. 2124-3, R. 2161-12 à R. 2161-20 et suivants du Code de la commande publique en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre.

- Que le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil d'acheteur <https://www.marches-securises.fr/> avec une date limite de remise des candidatures fixée au 31 mai 2023, à 12h00.
- Qu'à l'issue de la commission d'appels d'offres qui s'est tenue le 19 septembre 2023, les 5 candidats suivants ont été admis à la phase offre de la procédure :
  - o Le groupement composé du cabinet CARTA, REICHEN et ROBERT & Associés (architecte mandataire), EGIS Centre Ouest (économiste, BET structure, BET fluides/environnement, BET commerce), CREA FACTORY (Scénographe muséal),
  - o Le groupement composé du cabinet Magnum Architectes et Urbanistes (mandataire), NeM Architectes (architecte associé, scénographe muséal), NOVAM (économiste, BET structure, BET fluides/environnement), LA ! (BET commerce),
  - o Le groupement composé du cabinet CONSTRUIRE (mandataire), HOECO (économiste), B.A.-BOIS (BET structure), T&E Ingénierie (BET fluides/environnement), VASTE (BET commerce), BERENICE Pour la Ville et le Commerce (scénographe muséal), CANOPEE (Performance énergétique et construction bas carbone), ATEVE Ingénierie (BET VRD),
  - o Le groupement composé du cabinet Tact Architectes (mandataire), TECTONE (architecte associé), SOLAB (BET fluides/environnement), INGELIGNO (BET structure bois et mixte bois métal), SISBA (BET structure béton), Cabinet DENIS ROUSSEAU (économiste), INTENCITE (BET commerce), SCENE'ART (scénographe muséal)
  - o Le groupement composé du cabinet DLW Architectes (mandataire), ECGG (économiste), PROJEX (BET structure, BET fluides/environnement), C2J CONSEIL (BET commerce), SCENEVOLUTION (scénographe muséal).
- Que la phase offre a été lancée avec ces 5 candidats le 19 octobre 2023. Un courrier de consultation a ainsi été envoyé via le profil d'acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) avec une date limite de remise des offres fixée au 23 novembre 2023, à 17h00.
- Qu'une phase de négociation a été lancée le 15 janvier 2024 avec l'ensemble des candidats. Un courrier de négociation a ainsi été envoyé via le profil d'acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) avec une date limite de remise des offres négociée fixée au 26 janvier 2024, à 12h00.
- Que par courrier en date du 30 avril 2024, les 5 candidats ont été informés du souhait de la commune de suspendre quelques mois la procédure et qu'ils ont tous donné leur accord pour la prolongation de la validité de leur offre jusqu'au 26 janvier 2025.
- Que considérant la programmation pluriannuelle de la Commune (PPI), l'analyse de la Cour régionale des comptes des Pays de la Loire 2023 sur le niveau d'endettement de la Commune et l'analyse de la dette consolidée, il a été nécessaire sur les années 2024 et 2025 d'ajuster les priorités de la PPI. Par conséquent, il est nécessaire **de déclarer sans suite la consultation engagée** pour le choix de la maîtrise d'œuvre pour motif d'intérêt général conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique en raison de la redéfinition du besoin et de relancer une nouvelle consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre.

#### **DECIDE :**

- De déclarer sans suite la consultation pour le choix de la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de la Spay et de l'Encan sur la commune de l'Ile d'Yeu pour motif d'intérêt général conformément à l'article R. 2185-1 du Code de la commande publique en raison de la redéfinition du besoin ;
- D'avertir de cette décision tous les opérateurs économiques ayant participé à la consultation en application de l'article R. 2185-2 du Code de la commande publique ;

- Que les crédits nécessaires à l'exécution des présentes (indemnités aux candidats pour un montant total de 25 000€HT) sont inscrits au budget (opération n°271)

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain conseil municipal.

Fait à l'Île d'Yeu, le 16 avril 2025

La maire,  
Carole CHARUAU

